Wallonie social SPW

Aux Initiatives locales d'intégration agréées

Objet : Agrément Initiative locale d'intégration – subvention 2027

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre agrément Initiative locale d'intégration, vous pouvez prétendre à une subvention annuelle.

Dans le contexte budgétaire actuel et dans cette période transitoire en vue de la future programmation des Initiatives locales d'intégration, Monsieur le Ministre Coppieters a décidé que le montant des subventions octroyées pour 2027 sera plafonné à celui octroyé en 2026 et indexé.

Dans un souci de simplification administrative, **il ne vous est donc pas demandé d'introduire un budget prévisionnel relatif à vos activités 2027**. La reconduction de votre subvention sera effectuée par mes services sur base des données 2026.

- **Que faire si les volume d'activités minimum annuels requis ne sont pas atteints ?**

Si en 2026 vous aviez une subvention liée à un volume d'activité qui ne respectait pas encore les volumes minimum annuels prévus par la règlementation, à savoir :

- 400 heures de face à face pédagogique pour la mission de formation à la langue française ;

- 3 modules de 60 heures pour la mission de formation à la citoyenneté ;

- 24 dossiers et un volume minimum de 8 heures de permanence par semaine pour les missions d'accompagnement social et d'accompagnement juridique spécialisé en droit des étrangers ;

- 570 heures pour la mission d'interculturalité et de lutte contre le racisme ;

Vous avez la possibilité d'introduire un budget prévisionnel 2027 adapté pour les axes concernés.

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

- **Que faire en cas d'erreur d'encodage en 2026 ?**

Dans le cas d'une erreur d'encodage en 2026, vous avez la possibilité d'introduire un budget prévisionnel 2027 en mentionnant dans votre demande la motivation des adaptations demandées afin que mes services puissent procéder à l'analyse de votre requête.

- **Comment introduire cette demande ?**

Pour ce faire, vous pouvez adresser votre demande à integration.social@spw.wallonie.be et ce pour le 7 décembre 2026 au plus tard.

Un modèle de budget prévisionnel 2027 est téléchargeable sur le Portail de l'Action sociale : https://actionsociale.wallonie.be/home/vos-demarches/integration-des-personnes-etrangeres/initiative-locale-d-integration/obtenir-un-agrement.html

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Simon Dethier
Directeur général

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

CONTACT
Département Action sociale
Direction de l'intégration des personnes d'origine étrangère et de l'égalité des chances.
Avenue Gouverneur Bovesse, 100 à 5100 Namur (Jambes)

VOS GESTIONNAIRES
Anaelle Gosset
Integration.social@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE
Nos références : 2026/011538.
ILI subvention 2027

CADRE LEGAL
Code wallon de l'action sociale et de la santé et Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : www.le-mediateur.be.